



1526 - UN PEU DE TENUE, MONSIEUR LE CURÉ !

Le promoteur et Messire Jean Cauret, prêtre, qui se joint à lui, contre les prêtres résidant à Piney, 1526.

Les accusés, qui sont au nombre de 7, ont empêché le plaignant de célébrer la messe qu'il avait été chargé de célébrer par quelques personnes de l'endroit.



A cet effet, ils ont enlevé et renfermé les ornements d'église et les vêtements propres à la célébration du culte. L'un des accusés a même menacé Messire Jean de le faire mettre en prison.

Les accusés allèguent pour leur défense que Messire Jean, lorsqu'il se présenta en disant qu'il voulait célébrer la messe, n'était pas vêtu d'une façon décente ni convenable. Il avait, disent-ils, un habit court, des chaussures de toile blanche « des galoches » et portait un bâton « ferratum au bout ».

D'ailleurs il n'avait pas de permission de célébrer dans ce diocèse.

Il est appointé que, pour la prochaine comparution, Messire Jean devra revêtir le costume qu'il portait lorsqu'il se présenta à l'église de Piney et qu'il apportera sa permission de célébrer, s'il en a une.

Messire Jean comparait revêtu d'un habit de drap noir qui lui descend jusques au-dessous des genoux et muni d'un gros bâton ferré.

Il affirme avec serment que lorsqu'il se présenta à l'église de Piney, il était vêtu de la même façon.

Quant au bâton, il le portait parce qu'à ce moment-là il était en voyage et que les chemins étaient mauvais.

Il ajoute qu'il a eu la permission de célébrer la messe dans ce diocèse.

Elle lui avait été délivrée par feu maître Jean de La Viezville, promoteur de l'officialité de Troyes, qui l'avait signée; mais tout ce qu'il pouvait en représenter c'étaient quelques petits morceaux de parchemin, parce que les gens d'armes, à ce qu'il dit, la lui avaient déchirée.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 394